

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 596 ordonnant l'internement des nommés HASSAN ALI GUELLE et ABDI DIDAR

n° 596

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 juillet 1943

Numéro JO
n° 15 du 01/08/1943

Date du numéro
1 août 1943

VISAS

Le Gouverneur p.i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la Colonie par Décret du 18 Juin 1884

Vu l'Ordonnance n. 16 du 24 Septembre 1941. portant organisation nouvelle des pouvoirs publics de la France Libre

Vu le décret du 15 Novembre 1924, réglementant les sanctions de police administrative en Côte Française des Somalis

Le Conseil d'Administration entendu le 20 Juillet 1943

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—Les nommés HASSAN ALI GUELLE, Issa Odagob. se disant né à Dji bouti vers 1904, fils de Guelle Ali et de Adjibob Hoche, mécanicien auxiliaire des Douanes et ABDI DIDAR, Gadabourcy Ba dar Moussa, né à Djibouti vers 1917, de Didar Badar et de feu Markabo Iye, seront internés à OBOCK pour une durée de cinq ans. Art. 2. —Le présent arrêté sera communiqué et publié partout où besoin sera et Art. 8. inséré au Journal Officiel.

R.

SALLER